UPJV

Département d'Orthophonie de l'UFR de Médecine

Consulter les informations

Consulter les informations

Consulter le calendrier 2023-2024

NOS FORMATIONS

Les enseignements sont dispensés par les enseignants de l'UPJV, les orthophonistes de Picardie et des régions voisines.
Compte tenu du champ d'application de l'orthophonie, qui requiert des connaissances approfondies dans des disciplines diverses, la formation des orthophonistes est dispensée dans les facultés de médecine. 21 centres de formation accueillent actuellement les étudiants en orthophonie. La formation s'étend actuellement sur 3158 heures d'enseignement théorique et 2040 heures de stages pratiques.
Depuis le 30 août 2013, la formation en Orthophonie se déroule en 5 années.

Les modalités d'admission
L'Art. D. 636-3. du décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 fixe les nouvelles modalités d'admission des candidats aux études d'orthophonie à compter de la rentrée universitaire 2020-2021.

L'arrêté du 15 mai 2020 fixe le montant des droits à acquitter en vue de l'admission aux études d'orthophonie qui s'élève à 80€ par regroupement.

La capacité en orthophonie (fiche formation)

Prévenir les troubles de la parole et du langage, les dépister, les évaluer, les rééduquer, constitue la pratique quotidienne des 12 000 orthophonistes qui exercent en France.
A tous les âges de la vie, la communication peut être perturbée. Du petit enfant, qui ne parvient pas à construire son langage et sa parole à la personne âgée perturbée dans sa communication, l'orthophoniste traite tous les troubles du langage.

Il intervient auprès de l'enfant qui ne parvient pas à acquérir la lecture, ou qui ne peut écrire de manière compréhensible, ou encore qui n'accède pas au raisonnement logique, l'adulte ou l'enfant qui présente un trouble d'articulation, ou un bégaiement, une perturbation de la voix, ou une perte du langage après un accident ou une intervention chirurgicale.

Les orthophonistes sont sensibles au problème de l'illettrisme et interviennent, en tant que formateurs de formateurs dans ce domaine bien particulier.
Les orthophonistes sont formés en cinq années d'études après le baccalauréat, dans les UFR de médecine. Ils exercent en cabinet libéral, dans les hôpitaux et dans les établissements spécialisés.

> NOTRE SITE
rejoindre notre communauté
rejoindre Admission Orthophonie Amiens

Liens utiles

Arrêté du 25 juin 2021 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste et d'orthoptiste et au diplôme d'Etat d'audioprothésiste au titre de l'année universitaire 2021-2022

Arrêté du 15 mai 2020 fixant le montant des droits à acquitter en vue de l'admission aux études d'audioprothèse, d'orthophonie et d'orthoptie

Décret n° 2020-579 du 14 mai 2020 modifiant la section 1 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'audioprothèse et la section 2 du chapitre VI, du titre III du livre VI du code de l'éducation relative aux études d'orthophonie

ANNEXE 3 referentiel-formation-orthophoniste